



MRC de Témiscamingue

Angliers

Béarn

Belleterre

Duhamel-Ouest

Fugèreville

Guérin

Kipawa

Laforce

Laniel (TNO)

*Latulipe-et-
Gaboury*

Laverlochère

Lorrainville

Moffet

Nédélec

*Notre-Dame-
du-Nord*

Rémigny

*St-Bruno-
de-Guigues*

*St-Édouard-
de-Fabre*

*St-Eugène-
de-Guigues*

Témiscaming

Ville-Marie

*MRC de
Témiscamingue*

MÉMOIRE

Tournée Solidarité rurale du Québec

Angliers – 23 février 2012

Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209

Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829

Télécopieur : 819 629-3472

Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca



(MRCT, 2 avril 2012 / mj/fa)

TABLE DES MATIÈRES

TERRITOIRE	1
Caractéristiques.....	1
INTRODUCTION	2
1) Les services de proximité	5
L'entrepreneuriat coopératif.....	6
Les stations-service	7
L'offre de services gouvernementaux.....	7
L'industrie de la construction	8
2) L'éducation	9
Relations avec l'Ontario	9
3) Les ressources naturelles, l'énergie verte et le transport	10
Forêt De Chez Nous.....	10
La forêt publique.....	11
Développement de la filière biomasse	12
L'agriculture et l'agroalimentaire	13
Le zonage agricole.....	14
4) La Politique nationale de la ruralité	16
CONCLUSION.....	17

TERRITOIRE

Le Témiscamingue se situe à l'extrême ouest de la province de Québec, dans la partie sud de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, à près de 700 km de la ville de Montréal. Dispersée sur un grand territoire (19 243,88 km²), la population est évaluée à 19 154 personnes réparties dans 20 municipalités, deux territoires non organisés (plus de 65 % du territoire) et quatre communautés algonquines.

Le Témiscamingue est une région ressource, caractérisée par son immense territoire forestier, ses terres agricoles, ses nombreux lacs et rivières, la diversité de la faune et la qualité de ses paysages. Les richesses naturelles de la région ont favorisé le développement de l'industrie forestière, de l'agriculture, de la villégiature et des activités récréotouristiques axées sur les ressources du milieu naturel.

Caractéristiques

- Plus de 6 000 lacs et rivières;
- Environ 2 300 chalets et 1 500 camps de chasse;
- 54 pourvoiries, quatre zecs, une réserve écologique et cinq « Grands lacs »;
- 381 km² de terres cultivées (285 producteurs agricoles);
- 95 % du territoire est couvert de lacs et de forêts;
- 20 % des emplois (1 529) sont reliés à la forêt, c'est-à-dire une dizaine d'usines de transformation, dont Tembec inc.;
- Des sites historiques et touristiques, des festivals dans chaque municipalité et des événements d'envergure internationale tels le Rodéo du camion de Notre-Dame-du-Nord, la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien et la Biennale internationale d'art miniature de Ville-Marie.

INTRODUCTION

Pour la MRC de Témiscamingue, les enjeux entourant l'occupation et la vitalité des territoires sont d'une importance primordiale.

C'est avec satisfaction et avec beaucoup d'espoir que nous suivons depuis plusieurs années les avancées en termes de décentralisation du soutien aux territoires ruraux et d'initiatives d'occupation dynamique des territoires.

Pendant trop longtemps, nous avons été un spectateur passif en termes d'occupation du territoire. Aujourd'hui nous souhaitons être non seulement consultés, mais pleinement actifs dans les choix qui influenceront notre avenir.

Quand on parle d'occupation du territoire, on oublie de parler des peuples autochtones. Au Témiscamingue, c'est une réalité qui ne nous a pas échappé et nous souhaitons que le gouvernement nous donne des outils pour que cette question centrale soit discutée avec les communautés de notre territoire. C'est non seulement un souhait, c'est une réelle volonté et un incontournable.

Les instances locales doivent être reconnues comme le pivot central de toute stratégie de développement des territoires. En ce sens, la MRC et les municipalités locales devraient être les interlocuteurs privilégiés, car nous sommes les plus à même de comprendre et de trouver les meilleures solutions pour le développement durable de nos territoires. Nous souhaitons le maintien de nos lieux décisionnels sur nos territoires.

L'occasion qui nous est présentée est historique. Comme plusieurs partenaires gouvernementaux le disent « L'Histoire étant ponctuée de rencontres réussies comme de rendez-vous manqués », nous espérons sincèrement que le gouvernement aura l'audace de remettre en jeu les résultats de ses politiques et de ses programmes et s'attaquer réellement aux contraintes qui touchent les régions et qui ont volontairement ou involontairement mis nos régions à l'écart du développement du Québec.

Si chaque région du Québec est unique, nous nous attendons à ce que les politiques soient modulées en fonction des caractéristiques propres des territoires. Cependant, nous croyons qu'un déplacement de gestion des politiques n'est pas nécessairement de la modulation.

Les élus locaux doivent réellement pouvoir reprendre en main leur développement. Actuellement, il y a des moments où nous nous sentons comme des administrateurs de programmes et non comme des élus qui sont là pour améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. Un cas particulièrement édifiant est l'encadrement excessif entourant les schémas d'aménagement et de développement. Nous avons l'impression de devoir écrire un schéma dicté par les ministères et non un document qui devrait refléter la vision d'une population envers l'aménagement de son territoire.

Nous ne sommes pas opposés à une grande politique de développement, bien au contraire. Pour favoriser un développement harmonieux, chaque région ne peut pas faire ses choix sans savoir ce que les autres font. Cette façon de faire reviendrait à engager une lutte fratricide entre les régions et c'est ce que nous voyons notamment dans les campagnes de recrutements de la main-d'œuvre où toutes les régions se retrouvent dans les mêmes salons afin de se battre pour attirer certains professionnels. C'est une situation aberrante où l'argent du public est bien mal dépensé. Ce genre de situation est courant et l'immigration en est un autre bon exemple.

En ce sens, une vision globale de la situation est plus que souhaitable, mais cela nécessitera beaucoup de courage de la part du gouvernement.

L'argent, c'est le nerf de la guerre. Même s'il est de bon ton de dire « Nous on n'a pas d'argent, mais on a des idées »; le financement des régions est un enjeu essentiel qu'il ne faudra pas négliger.

Actuellement, les régions se sentent comme des prestataires de l'Assurance-emploi, dévalorisées, assistées, rejetées. Cependant, nous avons autour de nous tous les outils pour nous sortir de cette situation.

On nous décrit souvent comme des régions ressources. Qu'est-ce que cela veut dire exactement? Veut-on dire que nous possédons des ressources qui doivent être exploitées au profit de la société dans son ensemble sans que cela ne nous profite réellement? Est-ce que cela veut dire que nous sommes en contrôle et que nous tirons notre dû de ces ressources, mais aussi que le reste du Québec reconnaît notre importance dans le développement commun?

Actuellement, nous avons atteint les limites de la taxation et le taux d'endettement de certaines municipalités a atteint ses limites. Nous devons donc réfléchir à d'autres moyens de générer de la richesse au profit de notre population. Les redevances sur les ressources naturelles sont un des moyens, mais ce n'est pas le seul. L'entrepreneuriat collectif en est une autre.

De plus en plus, le manque d'entrepreneurs privés fait en sorte que nous devons réfléchir à d'autres formes de développement. L'entrepreneuriat coopératif en est un exemple mais là encore, les lois et règlements ne nous donnent pas la possibilité de supporter financièrement ce type d'initiative.

Face à la situation économique que traversent plusieurs régions, les élus municipaux sont de plus en plus intéressés à s'impliquer dans le développement économique de leur territoire. Les changements apportés par le MDEIE ont d'ailleurs permis aux élus de prendre une part accrue au sein des centres locaux de développement (CLD).

Nous devons continuer dans cette direction, car les élus et la population le demandent.

Nous tenons à affirmer notre volonté claire de participer à ce grand chantier, nous croyons sincèrement dans les grandes orientations de cette politique qui remet l' élu au centre du processus de développement, qui reconnaît les différences et qui s'ouvre à une nouvelle façon de vouloir développer les régions en partenariat avec les gouvernements locaux. Pour ce faire, nous devons travailler de façon collective et jumeler nos forces pour y arriver.

1) Les services de proximité

La caisse, la poste, l'épicerie, la quincaillerie, l'école de village, etc., ces services sont essentiels à la vitalité de nos milieux ruraux. Cependant, les nouvelles avancées technologiques de l'ère numérique, la prolifération de nouvelles formes de concurrence et la démographie (vieillesse, migration, etc.) entraînent une reconfiguration de ces services.

Q. Dans votre municipalité, votre MRC, êtes-vous mobilisés autour de cette nouvelle réalité? Réussissez-vous à changer la donne? Quelles limites rencontrez-vous?

La MRC de Témiscamingue est extrêmement sensible à cette question.

Il est vrai que depuis les années 70, nous vivons une érosion graduelle de nos services tant publics que privés. Jusqu'à dans les années 2000, nos principales municipalités les plus peuplées étaient peu touchées par ce processus.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un point de rupture où toute perte de service signifie une perte complète sur l'ensemble de notre territoire.

En effet, au-delà de ce point, les services essentiels ne peuvent plus être offerts et les communautés rurales sont alors entraînées dans un processus de dévitalisation.

Lorsqu'un milieu rural ne peut plus offrir les services essentiels comme la scolarisation, le service postal, les services financiers, de santé, d'alimentation et d'énergie (l'essence), comment pouvoir attirer de nouvelles populations ou même seulement la conserver?

Bien sûr, il y a des initiatives courageuses et innovantes, comme le dépanneur de Laforce, racheté par la municipalité pour répondre aux besoins élémentaires de la population, mais que d'embûches pour y parvenir.

Les MRC et les municipalités locales sont soumises à des règles (mur à mur) qui freinent ses initiatives. Ainsi, dans le cas présent, une municipalité n'a pas le droit d'opérer un dépanneur et n'a pas non plus le droit de subventionner une coopérative locale.

Actuellement, tous les programmes, toutes les infrastructures ou tous les services à la population sont définis en fonction d'un seuil de population. Dans nos régions, cette base est inadaptée. Un territoire ne se conçoit pas uniquement sur son nombre d'électeurs, mais doit prendre en compte des données comme les distances, les besoins, les caractéristiques sociodémographiques, sa géographie, etc.

Il faut donc réaffirmer au gouvernement ces responsabilités en termes d'occupation du territoire. En ce sens, le gouvernement devrait revoir complètement ses programmes de soutien aux territoires dévitalisés qui sont peu efficaces au niveau structurel et donner aux territoires les outils pour mettre en place des solutions innovantes. Il est fondamental que les programmes de développement soient directement connectés avec les orientations de développement des élus locaux et régionaux et soient gérés par ces derniers. C'est aux élus locaux qu'il revient de se doter d'outils de développement en lien avec leurs orientations politiques comme le font les gouvernements. Sinon, comment s'attaquer à des particularités de développement et comment répondre aux aspirations du milieu sans outils adaptés à nos situations et sans l'implication des acteurs politiques locaux?

D'ailleurs, les aides financières accordées aux territoires dévitalisés peuvent avoir l'effet contraire aux objectifs initiaux qui sont de leur permettre d'améliorer leur situation. Évidemment, les milieux touchés réalisent de nombreuses actions ayant un impact sur la qualité de vie de leurs citoyens. Cependant, les communautés peuvent parfois se complaire dans cette situation.

L'entrepreneuriat coopératif

- Pour des régions comme la nôtre, l'entrepreneuriat coopératif est une avenue de développement qui pourrait répondre en partie à nos défis de développement :

Par exemple, le gouvernement devrait revoir ses politiques quant à l'impossibilité pour une municipalité d'investir dans une entreprise coopérative.

- Il faut de nouvelles compétences afin de développer une coopérative et adapter les politiques de gestion contractuelle au fonctionnement des « forêts de proximité » en lien avec le développement et les retombées économiques locales.

La MRC de Témiscamingue a demandé un projet de loi privée en ce sens, et nous comptons sur le soutien de Solidarité rurale du Québec en ce sens.

- Afin de soutenir les régions ressources, un travail sur la fiscalité est essentiel.

Avec la mise en place du Plan Nord, qui est aux portes de notre région, nous sommes confrontés à une migration de notre main-d'œuvre et une hausse rapide des salaires qui vont avoir des impacts négatifs sur le recrutement dans nos secteurs économiques de base et dans nos commerces et services.

Pour pallier à ces problématiques et pour éviter de perdre nos entreprises, le gouvernement devrait réfléchir à la possibilité d'offrir des avantages fiscaux aux entreprises en place afin d'assurer leur survie et leur compétitivité.

- Mettre en place de la formation et revoir notre stratégie d'immigration vers les régions.

Les stations-service

Le cas de la disparition des stations d'essence est une autre problématique sur laquelle nous devons agir. Au rythme où vont les choses, l'essence ne sera plus disponible que sur l'artère principale qui traverse le Témiscamingue. Cette situation laisse pour compte les territoires plus éloignés et limite ainsi une occupation plus globale de notre territoire. Un assouplissement de la réglementation et la possibilité pour une municipalité d'y investir sont nécessaires, car il s'agit d'un service vital qui doit être préservé.

L'offre de services gouvernementaux

Une quarantaine de ministères, organismes et mandataires du gouvernement du Québec offrent des services dans le milieu et aux citoyens. Est-ce que l'offre de services doit être révisée? Est-ce que la population est satisfaite? Quels sont les besoins? Une réflexion profonde doit être faite sur la question avant de prendre des décisions qui pourraient avoir des impacts désastreux sur nos communautés rurales.

Les gouvernements ont tendance à regrouper les services dans les villes-centres (exemples : financement agricole à Rouyn-Noranda, CCQ à Val-d'Or, etc.). Le gouvernement doit revoir le déploiement des services en région avec les élus municipaux.

Le Témiscamingue, une région limitrophe.

Le Témiscamingue est situé sur la frontière avec l'Ontario. En 2012, dans un contexte de mondialisation, il est inconcevable de voir tous les efforts qui sont mis en place pour faire de cette réalité un problème et non une chance de développement.

Il est impératif d'harmoniser les lois et règlements (zone franche) qui touchent les citoyens et notre développement économique. Nos deux régions (Témiscamingue québécois et Témiskaming ontarien) s'en trouveraient gagnantes.

La signature d'un accord relativement aux régions limitrophes entre le gouvernement provincial du Québec et celui de l'Ontario devrait être une priorité pour nos gouvernements et permettrait de résoudre plusieurs problèmes tout en créant des synergies propices au développement de nos deux régions.

L'industrie de la construction

La MRC de Témiscamingue est aux prises avec une problématique particulière dans l'industrie de la construction due à son éloignement géographique et à sa situation frontalière. Les lois et la réglementation qui encadrent ce secteur d'activités sont trop rigides et non adaptées à la construction en milieu rural.

Plusieurs travailleurs de la construction ne peuvent bénéficier du travail offert sur des chantiers locaux alors que des entrepreneurs et des travailleurs de l'extérieur de la région accaparent ces chantiers. Il en résulte que les coûts de construction sont beaucoup plus élevés chez nous, ce qui a un impact extrêmement négatif sur notre productivité.

Dans le même ordre d'idée, une modification de la loi sur les appels d'offres et les contrats doit voir le jour si on veut permettre aux régions de se développer. Cette loi est inadaptée à la ruralité où, bien souvent, seulement un entrepreneur possède les qualifications pour faire un certain type d'ouvrage et/ou la proximité des personnes rend le risque de conflits d'intérêts inévitable :

- Par exemple, le gouvernement pourrait permettre dans les petites municipalités la réalisation de travaux municipaux et/ou communautaires par des employés municipaux et/ou des bénévoles (établir à cette fin des critères selon l'ampleur ou le type du projet ou selon la population ou la taille des contrats – exemple : initiative de la municipalité de Guérin afin d'offrir le service de comptoir postal dans les bureaux de sa municipalité);
- Établir dans les conventions collectives de la construction des clauses « régions » afin que ces dernières bénéficient des retombées économiques et des emplois reliés à leurs projets de développement.

2) L'éducation

Facteur d'épanouissement des individus, de développement économique et culturel des communautés, l'éducation est une des pierres d'assise sur laquelle les milieux peuvent bâtir l'avenir. Que ce soit par la formation de main-d'œuvre ou par le développement d'expertises uniques, les commissions scolaires, cégeps et universités peuvent profondément influencer le développement des milieux.

Q. Dans votre municipalité, votre MRC, l'éducation joue-t-elle bien son rôle de levier de développement? Sinon, pourquoi? Comment pouvez-vous changer la donne? Quelles limites rencontrez-vous?

Le lien entre l'éducation, le développement et la qualité de vie n'est plus à faire. Avec l'avènement de l'économie du savoir, une région sans un système de formation innovant est une région condamnée à dépérir.

Comme dans le cas des services de proximité, les bases de calcul du gouvernement strictement définies en fonction de la population, sont extrêmement préjudiciables pour les régions ressources.

Comment vouloir revitaliser un village par de beaux programmes tout en lui ôtant de l'autre main son école primaire? Il y a là un manque total de cohérence.

Comment faire pour attirer de nouveaux résidents, de nouvelles entreprises, sans une école? Qui voudrait raisonnablement faire faire deux heures de transport par jour à un enfant du primaire? Il y a là un problème qui doit être considéré rapidement si on veut réellement mettre en place une politique d'occupation du territoire.

Les solutions existent notamment grâce à l'utilisation des nouvelles technologies, mais là encore faut-il avoir accès à la technologie et en avoir la volonté.

Les MRC et les municipalités devraient avoir une part beaucoup plus importante dans le développement de l'offre éducative sur leur territoire. Plusieurs élus dénotent un effritement des relations entre le milieu de l'éducation et la population. Une reprise du dialogue est fondamentale pour assurer l'avenir de nos régions.

Relations avec l'Ontario

Force est de constater que notre système vit en circuit fermé et qu'un mouvement de population scolaire est en train de migrer vers les institutions ontariennes. Cet exode ne fait qu'accentuer les problèmes d'effectifs que nous vivons. Un comité joint à une volonté gouvernementale devrait se pencher sur la question et chercher à développer des partenariats au lieu de prendre une attitude défensive et fataliste.

3) Les ressources naturelles, l'énergie verte et le transport

Parmi le lot de bouleversements qui touchent le monde, les enjeux relatifs à l'énergie et aux ressources naturelles sont sans doute ceux qui interpellent le plus le monde rural. Tant parce qu'ils constituent une occasion de s'imposer pour prendre en main son développement et ses retombées, que parce qu'ils interpellent tout le mode de vie rural, notamment en ce qui concerne les transports.

Q. Dans votre municipalité, votre MRC, voyez-vous un potentiel à ces leviers de développement? Que vous manque-t-il pour les prendre en charge?

Forêt De Chez Nous

Le Témiscamingue est une région résolument forestière et se doit de prendre en charge son développement. À cet égard, notre volonté de vouloir faire partie des futurs projets de proximité est claire. Le nouveau régime forestier (2013) est bienvenu!

Les deux citations qui suivent en démontrent bien cette volonté de changement :

« La gestion d'une forêt de proximité implique une prise en charge d'un territoire forestier public et de certaines de ses ressources par les communautés qui vivent à proximité. Le territoire est aménagé selon leurs valeurs et elles en retirent directement des avantages socioéconomiques répondant davantage à leurs besoins. La forêt de proximité doit également être gérée dans un esprit de développement économique et dans le respect de l'aménagement durable des forêts.

Par ce projet, la MRCT désire mettre en place une structure lui permettant d'effectuer la gestion de son territoire afin d'établir un lien entre la communauté et la forêt. Elle vise à utiliser son territoire forestier à tous les usages, à stabiliser et promouvoir l'emploi dans les milieux forestiers multiressources, à approvisionner les entreprises forestières de tous genres et à attirer de nouvelles entreprises. »

Gestion par objectif et résultat, adaptabilité locale et latitude professionnelle.

Pour nous, la forêt de proximité doit être propice à l'innovation et au développement. Forts de l'expérience des CvAF, nous mettons en garde contre la tentation de faire des forêts de proximité une copie conforme des unités d'aménagement forestier (UAF), autant dans sa mise en valeur que dans son fonctionnement.

Les forêts de proximité se doivent d'être différentes et complémentaires à la grande forêt publique. C'est pourquoi, dans la mise en œuvre et l'évolution des forêts de proximité, le MRNF doit conserver toute l'adaptabilité et l'ouverture manifestée dans le document de consultation et ne pas tomber dans le piège de l'uniformisation des moyens.

Nous applaudissons à la liberté d'usage des profits générés par les activités en forêt de proximité. Pour nous, c'est réellement mettre au service des citoyens, les richesses naturelles du territoire. Les pouvoirs pouvant être délégués dans le cadre d'un projet de forêt de proximité, qui sont énumérés dans le document de consultation, rejoignent nos objectifs quant à la mise en valeur de notre territoire et que nous avons mis de l'avant dans « Forêt De Chez Nous ».

Bien que nous recevions favorablement le projet qui nous est proposé, plusieurs questionnements, voire des inquiétudes, restent quant à la mise en œuvre.

La forêt publique

Notre forêt est mixte.

La possibilité forestière, toutes essences, dépasse les 2 millions de mètres cubes.

En 1989-1990, seulement 58,6 % de notre ressource était transformée localement. Aujourd'hui, 73,7 % des bois alloués par le Ministère sont transformés localement.

Avec le nouveau régime forestier, nous ne voulons pas retourner en arrière.

Selon la réforme de la *Loi sur les forêts*, plusieurs changements à la loi sont extrêmement préoccupants, en particulier la vente de bois aux enchères.

Dans une région comme la nôtre où la ressource est grande, où les industriels sont peu nombreux et où la ressource est très diversifiée, il est à craindre que de plus en plus de bois soit transformé à l'extérieur de la région.

Afin d'assurer une réelle diversification économique des régions, le gouvernement devrait prioriser lorsque cela est possible (viable) que la ressource soit transformée localement.

Développement de la filière biomasse

Une des sources d'énergie la plus présente et des plus profitables pour nos économies locales est le développement de la filière biomasse.

Aujourd'hui, la combustion de la biomasse satisfait 5,9 % de la demande canadienne en énergie primaire.

Si des mesures incitatives économiques étaient en place, la technologie et les ressources qui existent déjà pourraient être utilisées afin de répondre à un pourcentage significatif de la demande en énergie dans les régions ressources. Il est possible de satisfaire à la demande sans que cela n'ait d'effets sur la production alimentaire ou sur la production de produits traditionnels. Si nous valorisons mieux notre ressource au lieu de la gaspiller, ces résidus pourraient produire une quantité significative d'énergie et aider à réduire nos gaz à effet de serre.

Il a été démontré que cette source d'énergie est économique et qu'elle est aussi un facteur de développement puisqu'elle permet la création d'emplois locaux.

Les atouts du bois énergie sont les suivants :

1. Développer l'économie locale : À consommation à valeur égale, l'utilisation du bois énergie crée quatre fois plus d'emplois que les énergies fossiles. Ce sont le plus souvent des emplois locaux. De plus, la conversion de systèmes de chauffage au mazout en système de chauffage à la biomasse permet des économies annuelles considérables.
2. Entretenir la forêt : Le bois énergie permet une meilleure exploitation de la forêt et une meilleure gestion des espaces naturels et des paysages en utilisant les bois non valorisables.
3. Diminuer le dégagement de gaz carbonique : Le gaz carbonique dégagé au moment de la combustion du bois est compensé par le gaz carbonique fixé par l'arbre pendant sa croissance. Ainsi, la combustion du bois ne participe pas à l'accentuation de l'effet de serre.

En plus, le bois énergie est une énergie renouvelable et locale qui contribue également à réduire la dépendance énergétique nationale.

La connaissance pour développer cette filière de manière durable est là, mais la volonté politique est malheureusement absente. De plus, les lobbys pétroliers font un travail de sape pour freiner le développement de cette filière.

Au regard des expériences européennes, le gouvernement et nos associations devraient s'impliquer réellement dans le développement de cette filière si prometteuse pour nos régions.

L'agriculture et l'agroalimentaire

Au Témiscamingue, l'agriculture est la base de l'occupation du territoire et le premier secteur économique avec l'industrie forestière. Depuis 2003, le secteur agricole est aux prises avec une crise du revenu sans précédent.

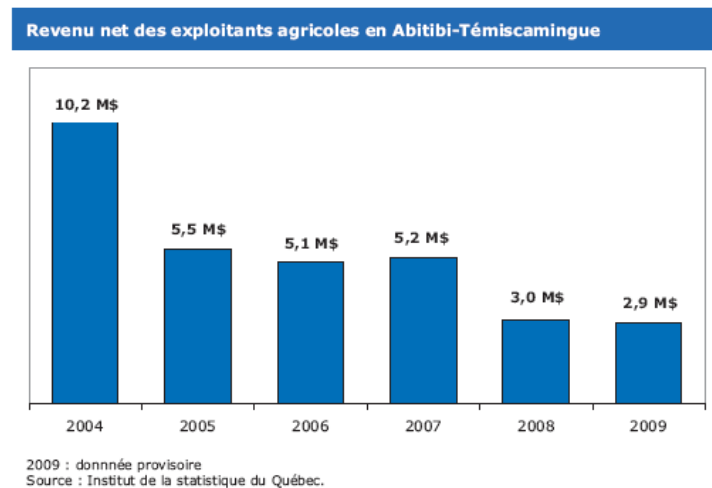
Selon le portrait dressé en mars 2011 par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue :

« Au cours des dernières années, les entreprises agricoles de plusieurs secteurs ont dû composer avec un contexte économique difficile, notamment en raison du coût élevé des matières premières et de l'essence, des prix de marché à la baisse combinés à la hausse du dollar canadien, qui défavorise certaines entreprises. Ces facteurs ont amplifié les problèmes de liquidités des exploitants agricoles. En Abitibi-Témiscamingue, environ 700 exploitations agricoles étaient en activité, ce qui représente 2 % des fermes du Québec (2010). Ces exploitations emploient environ 2 000 personnes et peuvent atteindre près de 2 700 personnes incluant la main-d'œuvre saisonnière, familiale ou embauchée. Rappelons que le secteur du bioalimentaire représente 9 400 emplois dans la région, soit 14 % de la main-d'œuvre. »

Au Témiscamingue, le nombre d'entreprises agricoles est en baisse depuis les dernières années. En 2001, on recensait 292 fermes au Témiscamingue pour nous mener en 2006 à 284.¹ Selon la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, il y avait 249 fermes au Témiscamingue en décembre 2011 sur un total de 630 fermes en Abitibi-Témiscamingue ce qui représente 40 % des entreprises agricoles qui sont situées sur le territoire du Témiscamingue.

¹ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2006, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, n° 95-629-XWF au catalogue.

Le revenu net des exploitants agricoles est en diminution constante depuis les dernières années en Abitibi-Témiscamingue comme on peut constater dans le tableau ci-dessous et les producteurs du Témiscamingue en subissent les effets, d'autant plus avec l'annonce des mesures de resserrement à l'ASRA annoncées en début 2010.



Depuis deux ans, la MRC de Témiscamingue est sensible à la crise que vit le secteur agricole. Elle a été appelée à contribuer au développement du secteur agricole et agroalimentaire sur tout son territoire en supportant des dossiers et projets en lien avec ce secteur d'activités d'importance. En janvier 2012, elle a mis en place un comité municipal-agricole et agroalimentaire actif afin de mieux cibler les attentes du milieu et d'identifier des opportunités d'affaires pour son territoire. La MRC désire soutenir des initiatives de développement locales et voir naître des pistes de solutions concrètes. Pour ce faire, une prise en main du milieu, une concertation entre les acteurs du milieu agricole et agroalimentaire ainsi que la définition d'objectifs atteignables sont la vision que s'est donnée la MRC pour les prochaines années.

Le zonage agricole

On a assisté ces dernières années à une centralisation des services de la CPTAQ : Les audiences publiques n'ont lieu qu'à Rouyn-Noranda et les bureaux régionaux de la CPTAQ ont été fermés.

Dans ses demandes reliées au Pacte rural, la MRC de Témiscamingue a demandé à la CPTAQ de nommer un commissaire rural.

Ce commissaire rural serait basé en région et se déplacerait dans les milieux où la demande est présente. Son rôle serait également de faire connaître la ruralité auprès de la CPTAQ et de préparer le milieu à une véritable décentralisation à cet égard. À ce sujet, on pourrait mettre en place un comité conjoint municipal-agricole pour assister le commissaire rural et lui faire des recommandations sur les demandes. Le dialogue et la concertation entre les intervenants municipaux et agricoles contribueraient sûrement à mieux prendre en compte la réalité locale et les impacts sur l'agriculture qu'un tribunal administratif situé à Longueuil.

Cette mesure constituerait un premier pas vers l'autonomie municipale; elle permettrait d'accélérer le traitement des demandes et de faire valoir nos particularités.

4) La Politique nationale de la ruralité

- Le Pacte rural doit être maintenu et bonifié, car c'est un formidable outil de développement qui correspond bien à nos besoins.
- La modulation des politiques et programmes gouvernementaux demeure un incontournable.

Le Témiscamingue est reconnu à « caractère rural ». En collaboration avec la Chaire Desjardins par exemple, un laboratoire rural ou station de recherche pourrait s'implanter sur la gouvernance et l'intendance en matière de ruralité, particulièrement le maintien des services de proximité dans tous les domaines et secteur d'activités, axés sur le citoyen.

- Les gouvernements provincial et fédéral doivent revoir leur desserte. Par exemple, offrir dans les MRC un guichet unique de services accessibles à tous les citoyens, en complémentarité aux services municipaux existants? On parle d'un personnel qui connaît le milieu, formé et mandaté pour collaborer et contribuer au développement. Il s'agirait également d'un pont, d'un lien privilégié auprès de Québec et d'Ottawa dans le but de favoriser l'autonomie des régions et la décentralisation des centres de décisions. Toutes les données et les informations relatives aux territoires doivent circuler librement entre tous les partenaires du gouvernement et du milieu.

CONCLUSION

Les régions doivent se concerter!

Les gouvernements supérieurs doivent les écouter et leur faire confiance.

La décentralisation, l'imputabilité et la subsidiarité sont des valeurs sûres qu'offre le monde municipal pour assurer leur avenir.

La MRCT remercie Solidarité rurale du Québec pour être passée nous voir et de nous avoir entendu.

La MRC tient à remercier :

- M^{me} Lyna Pine, mairesse d'Angliers;
- M^{me} Jacinthe Marcoux, mairesse de St-Eugène-de-Guigues;
- M. Philippe Boutin, maire de Lorrainville;
- M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT;

pour leur collaboration à ce Mémoire.

Arnaud Warolin, préfet
Courriel : arnaud.warolin@mrctemiscamingue.qc.ca

Pour information et commentaire :

Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue
21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829
Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca
Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca



(MRCT, 2 avril 2012 / mj/fa)